



Bonjour,

Voici un court résumé en lien avec le coronavirus au cours des derniers jours. En conférence de presse aujourd'hui, le premier ministre du Québec François Legault a :

- Exhorté les employeurs à ne pas demander un billet du médecin pour les employés qui doivent se confiner pendant 14 jours;
- Réitéré qu'il ne manque aucun équipement de protection pour les travailleurs et travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux et que les inventaires actuels sont suffisants;
- Promis de venir en aide aux travailleuses et travailleurs autonomes si le plan éventuel d'Ottawa ne les couvre pas.

Les travaux à l'Assemblée nationale sont suspendus jusqu'au 21 avril.

17 mars

À quelques exceptions près, le Tribunal administratif du travail (TAT) suspend ses activités [jusqu'au 27 mars](#).

16 mars

Les activités de la [Conférence des arbitres](#) seront perturbées.

15 mars

Les négociations du secteur public avec le Conseil du trésor sont [suspendues jusqu'au 5 avril](#), mais nous nous attendons à ce que la crise n'ait pas un poids financier sur le personnel: cette reconnaissance doit se traduire concrètement, notamment en s'assurant et en maintenant les primes et montants forfaitaires au-delà du 30 mars, date prévue de leur échéance.

Afin de répondre aux multiples questions soulevées par la pandémie du coronavirus, le **Service juridique de la CSN et le Service de santé-sécurité-environnement ont élaboré un document de référence** à l'attention de l'ensemble de nos syndicats affiliés.

[Version française](#)

[Version anglaise](#)

Principaux sites de référence en lien avec le coronavirus :

[Gouvernement du Québec](#)

[Gouvernement du Canada](#)

[Commission des normes, de l'équité, de la santé et la sécurité du travail \(CNESST\)](#)

Solidairement,

Le comité de vigie de la COVID-19